

LA LETTRE DU FRANCHISE

Parution du décret sur l'instance de dialogue social dans les réseaux de franchise, en application de la Loi Travail du 8 août 2016

Le décret n°217-773 du 4 Mai 2017 nous éclaire sur l'instance de dialogue social commune mise en place par la loi Travail dans **les réseaux de franchise regroupant au moins 300 salariés et contenant des clauses ayant un effet sur l'organisation du travail et les conditions de travail** dans les entreprises franchisées.

L'instance de dialogue doit être demandée par un syndicat représentatif, **elle a pour rôle d'informer des décisions du franchiseur aux franchisés et de permettre un échange entre eux**. Le franchiseur devra demander à tous les franchisés de lui communiquer la moyenne de leurs effectifs sur l'année écoulée.

Si les conditions sont réunies (à défaut, il devra informer le réseau et le syndicat), le franchiseur doit constituer un groupe réunissant des salariés et des employeurs pour négocier avec le syndicat un accord. Néanmoins aucune sanction n'est prévue en cas d'inertie du franchiseur. Les parties disposent d'un délai de six mois pour se mettre d'accord sur la composition de l'instance, les mandats, la fréquence des réunions, les dépenses etc. A défaut d'accord entre les parties, le décret prévoit des règles supplétives.

L'article 3 du décret prévoit que tout accord doit être signé par les employeurs représentant au moins 30 % des entreprises du réseau et employant au moins 30 % des salariés du réseau.

Enfin, toutes les contestations relatives à la mise en place de cette instance ou de son fonctionnement seront soumises au Tribunal d'Instance.

Coup de pouce pour les futurs franchisés

Soutenu par BPI, Bnp Paribas, Jp Morgan, le Fonds européen d'Investissements, la Fédération Française de la Franchise (FFF) et la Française des Jeux, la société Impact Partenaires a lancé en mars dernier **le fonds Impact Création** permettant le lancement de franchises dans des Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville. Un site d'assistance dédié aux candidats à la franchise a été créé dans cette perspective.

Sont ainsi visés les quartiers qui accusent un écart de développement au niveau économique et social. Cinq millions de Français, soit 8% de la population française, vivent dans ces 1 500 quartiers, dont les enseignes nationales sont quasiment absentes.

Cinquante millions d'euros seront investis pour l'ouverture de 250 à 300 commerces dans les cinq années à venir. Une équipe compétente et un réseau solide de partenaires accompagneront les futurs franchisés : *Burger King, Pharmactic, Speedy, Pizza Hut, Eléphant Bleu, Carrefour Proximité, Speedy, Provalliance (Franck Provost, Jean-Louis David), O'Tacos* etc. Ce fonds permet aux intéressés de les aider à monter leur franchise grâce à une formation gratuite dispensée par le Conservatoire National des Arts et Métiers.

Le premier investissement a été réalisé avec Carrefour Proximité, qui a ouvert un Carrefour City dans un centre commercial à Bonneuil-sur-Marne. Répondant à un objectif social de création d'emplois, Impact Création fait également l'objet d'un contrat avec le Ministère de l'Economie et le Ministère de la ville qui se sont engagés à verser 1 million d'euros d'ici 2022.

Actualités des réseaux

Les réseaux en développement :

- Avec déjà trois salons sur Paris, un autre qui ouvrira cet été et deux de prévus en 2018, **la Barbière de Paris** envisage désormais de se développer en franchise. Faisant parties des premières femmes barbières, elle cible également l'international pour les années à venir : Bruxelles, New-York, San Francisco, Hong Kong ...
- Le chocolat a encore du succès ;
 - **Gagao**, la cacaotéria artisanale avec comme spécialité le chocolat chaud vient d'ouvrir sa première franchise en kiosque au centre commercial Val d'Europe ;
 - **Reauté Chocolat**, avec déjà 29 boutiques en franchise, va ouvrir trois nouvelles d'ici l'été ;
 - **L'Atelier du Chocolat**, l'enseigne qui fabrique des feuilles de chocolats sous les yeux des consommateurs vient de se lancer en franchise.
- **Bagel Corner** s'attaque à l'international : l'enseigne vient de recruter un nouveau master franchisé pour le développement du réseau en licence de marque en Belgique et au Luxembourg.

Game over :

- **BCBG Max Azria** revend actuellement ses 16 boutiques françaises mais également celles à Bruxelles, Luxembourg, Allemagne, Espagne et Suisse...
- **Eleven Paris**, en redressement judiciaire depuis janvier, vient d'être placée ce mois-ci en liquidation par le Tribunal de commerce de Paris.
- **Tati** est placé depuis le 4 mai dernier en redressement judiciaire, deux enseignes de déco sous franchise se battent pour l'avoir : **Gifi** et **Centrakor**. Le Tribunal de commerce de Bobigny statuera le 19 juin.

Quelques chiffres :

- **60 millions d'euros** : montant du crédit accordé par Goldman Sachs à **Sushi Shop** pour son développement en France et à l'étranger.
- **80 m², sur 6m de façade et 30m² de mezzanine** : superficie que vient d'acquérir **Canard Street** pour leur deuxième boutique. Le burger de canard compte se développer en franchise dans les années qui suivent.
- **15** : nombre d'offres de rachat pour l'enseigne **The Body Shop** (qui appartenait à L'Oréal).
- **32** : nombre de pays dans lequel l'enseigne **Point S** est présente, comptabilisant ainsi 3400 boutiques. Le réseau de franchise vient d'atteindre 55 implantations en Italie et vise 100 nouvelles ouvertures dont 35 en France cette année.

BSM AVOCATS

60 Avenue de New York – 75016 PARIS

Tél. : 01 45 25 48 32

bsm@bsmavocats.com – <https://www.bsm-avocats.com/>